

L'hon. M. Trudeau: Je crains que le temps me manque pour répondre à un grand nombre de ces questions, mais il y en a cependant une que j'aimerais relever. Si j'ai bien compris, le député de Greenwood a cité M. Claude Ryan. J'aimerais savoir si le statut spécial dont a parlé le député et que les membres de son parti ont demandé à la Chambre, d'adopter est, en substance, celui que M. Claude Ryan a longuement décrit.

M. Brewin: Je ne dirai pas que c'est exactement ce que j'ai lu de l'article de Claude Ryan dans le numéro du *Devoir* que j'ai cité. Nous n'avalons pas tout d'un trait. D'un autre côté, je crois que c'est l'énoncé d'une attitude parfaitement raisonnable de négociation que je discuterais volontiers avec M. Ryan, avec le ministre ou avec n'importe quel autre Canadien.

L'hon. M. Trudeau: Est-ce la position de votre parti?

M. Brewin: Ce n'est pas la position de mon parti. M. Ryan parle en son nom. Nous faisons nos propres déclarations. M. Ryan a dit beaucoup de choses avec lesquelles je serais d'accord, mais il y en a certainement que je contesterais.

Une voix: Et les déclarations de M. Cliche?

M. Brewin: Je suis certainement d'accord avec M. Cliche. Je n'ai aucune difficulté à me mettre d'accord avec M. Cliche.

L'hon. M. Côté: Monsieur le président, l'honorable député sait-il que M. Cliche a dit que la thèse de M. Lévesque pouvait se défendre et l'honorable député est-il prêt à la défendre?

M. Brewin: Il l'a peut-être dit. Je crois que la thèse de M. Lévesque mérite d'être discutée. Ils ne se sont pas mis d'accord. Nous avons le droit d'être d'accord ou pas avec M. Lévesque qui est un Canadien très doué et je suis sûr que M. Lévesque peut défendre sa thèse d'une façon parfaitement acceptable. Je n'ai pas besoin d'être d'accord avec lui. Mais je suis d'accord avec M. Cliche que la thèse de M. Lévesque peut certainement se défendre et qu'elle est bien énoncée, bien que je ne puisse pas être d'accord avec lui.

[Français]

M. Choquette: Je pose la question de privilège, monsieur le président.

• (9.30 p.m.)

[Traduction]

Il a dit que nous devrions rendre le Québec indépendant au plus tôt.

M. Brewin: Monsieur le président, j'espère pouvoir finir sans me faire interrompre.

M. Choquette: Les partisans du Nouveau parti démocratique sont presque séparatistes, et c'est ce que la Chambre doit savoir. Les tenants de ce parti au Québec sont, je le répète, presque séparatistes.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Le député n'a pas posé la question de privilège.

M. Brewin: Personne n'a posé la question de privilège et je tiens à assurer au député que notre parti comptera bientôt des députés du Québec qui viendront ici même expliquer leur attitude. Je regrette qu'ils ne soient pas déjà ici pour le faire.

M. Choquette: Il y a bien des républicains au Québec qui ne sont pas séparatistes.

M. Brewin: Monsieur le président, je reprends mon discours en espérant une fois de plus pouvoir le terminer, si possible, sans autre interruption.

M. Woolliams: Andy, vous les avez irrités ce soir.

M. Brewin: J'ai dit certaines choses qui ont troublé les honorables vis-à-vis et je m'en réjouis. Mais revenons maintenant à mon plaidoyer. Le Parlement devrait avoir l'occasion, grâce au comité, d'examiner soigneusement ces questions constitutionnelles.

Qu'avez-vous entendu jusqu'ici? Le premier ministre a invité ses homologues provinciaux à une conférence qui sera tenue en janvier ou février et à laquelle on discutera un projet de loi sur les droits constitutionnels. Mais on ne nous dit pas de quelle sorte de bill il s'agit ni ce qu'il contiendra. Nous ne savons pas ce qui sera discuté. A mon avis, compte tenu de la crise à laquelle le pays fait face, compte tenu de l'invitation du premier ministre à former un front uni comme en temps de guerre, il est temps de recourir aux procédures parlementaires pour susciter une discussion, un dialogue sérieux sur ces questions constitutionnelles.

Permettez-moi maintenant de donner lecture de ma lettre au premier ministre à ce propos. Il s'agit d'une lettre ouverte, et je suis sûr qu'il ne voit aucun inconvénient à ce